



# Dispositif Sentinelle pour les étudiant·e·s : repérer et orienter des étudiant·e·s en détresse psychique

## 1. Constat



La détresse étudiante est aujourd'hui une réalité répandue dans le milieu étudiant, et le contexte de la crise sanitaire a mis en lumière le manque de ressources pour y faire face. Les étudiant·e·s restent les interlocuteur·ices et témoins principaux·ales de cette détresse. Au quotidien, ils·elles sont amené·es à côtoyer des camarades en souffrance, mais manquent de connaissances et d'outils pour pouvoir aborder le sujet de santé mentale en toute sérénité, et les soutenir.

Pour répondre à ces besoins, Nightline France et le Groupement d'Études et de Prévention du Suicide (GEPS) proposent de mettre en place un dispositif qui permettra aux étudiant·e·s volontaires d'acquérir des compétences quant au repérage et à l'orientation de leurs pairs en détresse. Ce dispositif propose une formation clé-en-main adaptée de la formation Sentinelle du GEPS (programme national de prévention du suicide), ainsi qu'un cadre éthique et un encadrement pour permettre aux étudiant·e·s formé·e·s de soutenir leurs pairs au quotidien, en accédant au statut d'étudiant·e Sentinelle.

## 2. Objectifs



*Pour la santé mentale des étudiant·e·s :*

- Encourager la prise de parole sur la santé mentale.
- Explorer les stigmas sur la santé mentale dans la vie étudiante.
- Accompagner les étudiant·e·s identifié·e·s comme aidants, soit à travers leur engagement associatif, soit à travers leur rôle au sein de leur établissement (par exemple, référent·e CROUS, étudiant·e relais santé...).
- Consolider les premiers maillons de la chaîne d'orientation vers les soins de santé mentale via le soutien par les pairs.

*Pour les étudiant·e·s Sentinelles :*

- Repérer les personnes en souffrance au sein de leur communauté de vie.
- Aller vers les personnes repérées, et savoir comment les aborder.
- Orienter les personnes repérées vers les ressources appropriées.
- Préserver leur engagement et leur santé mentale en posant les pré-requis pour connaître le champ et les limites de leur action.
- Soutenir le rôle des Sentinelles dans leur fonction de repérage et d'orientation

Alice FERMANIAN | Psychologue, chargée du dispositif sentinelles étudiantes  
alice.fermanian@nightline.fr

[www.nightline.fr](http://www.nightline.fr)





### 3. Mise en place du dispositif

#### *Formation des étudiant·e·s Sentinelles :*

- Formation en 9h par un·e bénévole étudiant·e et une psychologue : une intervention de 3h en soirée, suivie de 6h de formation la journée du lendemain.
- Groupe composé de 15 étudiant·e·s au maximum.
- Participation basée sur le volontariat des étudiant·e·s intéressé·e·s.
- Prise en charge par Nightline, gratuit pour les étudiant·e·s
- Pré-requis : être étudiant·e

#### *Encadrement des étudiant·e·s Sentinelles :*

- Supervision en groupe (15 max) des étudiant·e·s Sentinelles pendant 1h30 deux à trois fois par an avec un·e psychologue et un·e formateur·rice pair
- Partenariat avec des structures de soin permettant une évaluation rapide des étudiant·e·s en souffrance repéré·e·s et une solution de recours pour soutenir les étudiant·e·s Sentinelles dans leurs fonctions.
- Création et animation d'un réseau d'étudiant·e·s Sentinelles, par un·e psychologue.



### 4. Engagements

#### *L'établissement ou l'association s'engage à :*

- Communiquer auprès des étudiant·e·s intéressé·e·s concernant le recrutement des étudiant·e·s Sentinelles.
- Mettre à disposition des locaux pour la formation.
- S'accorder avec Nightline sur les modalités de supervision des étudiant·e·s Sentinelles.
- Mettre en place une solution de recours pour les étudiant·e·s Sentinelles, en lien avec Nightline.
- Partager la liste des ressources de soutien psychologique pour les étudiant·e·s proposées en interne.

#### *Nightline France s'engage à :*

- Partager une plaquette de communication pour faciliter le recrutement des étudiant·e·s Sentinelles.
- Former les étudiant·e·s Sentinelles, et ceux souhaitant devenir formateur·rice par la suite.
- Encadrer et animer le réseau d'étudiant·e·s Sentinelles.
- Mettre en place des méthodes d'évaluation du dispositif.
- Relayer entre les établissements ou associations et le GEPS.
- Répondre aux besoins spécifiques liés à un handicap des participant·e·s.